

Analyse des questions de sécurité pendant les déplacements liés au travail



Introduction

Les travailleurs peuvent rencontrer des situations dangereuses lorsqu'ils voyagent à l'étranger. Ce document d'orientation décrit les risques pour la sécurité et la sûreté auxquels les travailleurs peuvent être exposés pendant les déplacements liés au travail et recommande des mesures de contrôle pour assurer la sécurité des travailleurs. Il incombe aux employeurs de cerner les dangers et de prendre des mesures pour atténuer les risques. Une [évaluation des risques](#), qui tient compte de toutes les situations possibles qui peuvent avoir une incidence sur la sécurité d'un travailleur à l'étranger, devrait être effectuée avant le voyage. Les renseignements pertinents devraient également être inclus dans le plan d'intervention d'urgence élaboré par l'employeur et communiqués aux travailleurs avant le voyage à l'étranger.

Pour obtenir des renseignements sur les conseils généraux en matière de santé et de sécurité associés aux déplacements, consultez la fiche Santé et sécurité en voyage – Considérations relatives aux déplacements liés au travail. Visitez [le site Web du gouvernement du Canada](#) pour obtenir des conseils aux voyageurs et des avertissements par destination et inscrivez-vous auprès du service d'Inscription des Canadiens à l'étranger. Consultez régulièrement la page, soit avant de voyager et pendant vos déplacements.

Criminalité

La criminalité désigne les activités illégales sanctionnées par la loi et peut comprendre des crimes violents (p. ex. vol à main armée et meurtre) ou des actes mineurs (p. ex. vol à la tire). Passez toujours en revue les tendances en matière de criminalité à la destination. Les employeurs peuvent aider à faire en sorte que les travailleurs ne deviennent pas des victimes d'actes criminels en mettant en œuvre des mesures de contrôle, notamment :

- Éviter les destinations où le taux de criminalité est élevé.
- Limiter les déplacements de nuit et les déplacements seul.
- Utiliser des moyens de transport fiables (p. ex. taxis autorisés).
- Choisir des mesures d'adaptation assorties de mesures de sécurité (p. ex. gardiens de sécurité).
- Éviter de séjourner dans des logements situés à côté d'un escalier ou au rez-de-chaussée.
- Verrouiller toutes les fenêtres et les portes des logements et des véhicules.
- Ne pas transporter de grosses sommes d'argent.
- Veiller à ce que les effets personnels (p. ex. passeport, documents de voyage) soient gardés en sécurité en tout temps.

Enlèvements

Dans certains pays, les travailleurs risquent d'être enlevés pour des raisons terroristes, politiques, financières ou autres. Un enlèvement éclair, où une personne est enlevée pour une courte période et forcée à effectuer un retrait en argent à partir d'un guichet automatique, peut également se produire. En général, le risque est plus élevé dans les régions où il y a des conflits (p. ex. guerre, manifestations violentes), la présence de groupes terroristes ou où les taux de criminalité sont élevés. Pour protéger les travailleurs, envisagez ces mesures de contrôle générales :

- Éviter les endroits où le risque d'enlèvement est élevé.
- Voyager uniquement avec des personnes dignes de confiance (p. ex. collègues, agent de sécurité embauché).
- Utiliser les guichets automatiques seulement pendant la journée et dans des endroits sûrs (p. ex. à l'intérieur des banques, des centres commerciaux).
- Utiliser uniquement des taxis et d'autres moyens de transport autorisés.
- Dissimuler les signes de richesse (p. ex. bijoux, vêtements de marque).
- Rester à l'affût de l'environnement et si une activité suspecte est observée, quitter la zone et signaler la situation aux autorités locales.

Analyse des questions de sécurité pendant les déplacements liés au travail



- Éviter de discuter de vos plans de voyage et de toute autre question personnelle lorsque des étrangers pourraient vous entendre.
- Éviter de communiquer son emplacement sur les médias sociaux et limiter l'accès à ses comptes de médias sociaux.
- Savoir de quelle façon communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada le plus près.

Pour en savoir plus, consultez la page [Enlèvements à l'étranger](#) du gouvernement du Canada.

Rassemblements de masse

Les rassemblements de masse réunissent un grand nombre de personnes et peuvent augmenter le risque de blessures. Les bousculades, la violence, les incendies et les effondrements de bâtiments sont les types d'incidents qui peuvent se produire lors d'événements à grande échelle. Que les travailleurs assistent à des rassemblements de masse spontanément ou dans le cadre d'un événement planifié, il existe plusieurs façons de les garder en sécurité. Celles-ci comprennent :

- Éviter les grandes zones congestionnées avec peu de sortie ou d'installations médicales.
- Éviter les situations où la tension peut s'intensifier en public (p. ex. entre les groupes religieux ou politiques, manifestations publiques).
- Localiser les sorties de secours et les installations médicales, le cas échéant, à l'arrivée à l'emplacement.
- En cas de bousculade, il faut assumer une position stable et se diriger vers le bord de la foule

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Rassemblements de masse \(événements à grande échelle\)](#) du gouvernement du Canada.

Catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles (cyclones, [tremblements de terre](#), inondations, ouragans, tornades, etc.) peuvent se produire n'importe où et avoir des répercussions négatives sur la santé et la sécurité. Les blessures causées par les catastrophes naturelles comprennent les blessures par écrasement, les électrocutions et la noyade. Les mesures de contrôle qui peuvent être utilisées pour protéger les travailleurs contre les catastrophes naturelles lors d'un voyage comprennent :

- Surveiller les avertissements et les avis météorologiques locaux.
- Suivre les instructions des autorités d'urgence locales (p. ex. se rendre à un refuge local si son hébergement est endommagé).
- Préparer une trousse d'urgence contenant de la nourriture, de l'eau, des médicaments et des articles personnels.
- Éviter les fils électriques tombés et les conduites de gaz brisées.
- Ne pas s'approcher d'eau qui se déplace rapidement pendant les inondations.
- Utiliser uniquement de l'essence, du propane, du gaz naturel ou du charbon de bois à l'extérieur pour réduire au minimum les risques d'exposition au monoxyde de carbone.
- Éviter les expositions potentielles à des matières dangereuses comme l'amiante ou le plomb qui auraient pu se retrouver dans l'air pendant l'événement.
- Éviter les eaux d'inondation et les eaux stagnantes.

Terrorisme

Le terrorisme peut se produire n'importe où et souvent sans avertissement. Les zones cibles peuvent inclure les bâtiments gouvernementaux, les aéroports, les attractions touristiques, les lieux de culte et les systèmes de transport en commun. Les terroristes peuvent utiliser certaines occasions pour planifier des attaques (p. ex. célébrations publiques, événements sportifs, élections). Les précautions suivantes peuvent être prises pour réduire le risque que des travailleurs deviennent la cible d'attaques :

- Réduire au minimum le temps passé dans les lieux publics, en particulier pendant les célébrations et les démonstrations publiques.

Analyse des questions de sécurité pendant les déplacements liés au travail



- Éviter d'être à proximité de colis laissés sans surveillance ou d'activités suspectes et signaler tout élément suspect aux autorités locales.
- Ne pas accepter les colis inattendus.
- Ne pas porter de vêtements ou de bijoux qui pourraient révéler son identité comme étant un étranger. Se fondre avec la population locale.
- Être toujours conscient de son environnement général et des espaces sécuritaires comme les postes de police.
- Avoir un plan d'évacuation en cas d'urgence.

Circulation et sécurité routière

Les accidents impliquant des bicyclettes, des autobus, des voitures, des motocyclettes, des camions et des piétons sont fréquents lors des déplacements. Les véhicules dangereux, les mauvaises conditions routières, le manque de lampadaires, les falaises non protégées et les soins médicaux inadéquats sont quelques-uns des facteurs de risque de blessures et de décès. La fatigue causée par le voyage, le manque de connaissance des routes et la conduite sur le côté opposé de la route peuvent également exposer les travailleurs à un risque d'accident. Les employeurs devraient mettre en œuvre les précautions générales suivantes pour protéger les travailleurs lors de leurs déplacements :

- Toujours porter la ceinture de sécurité.
- Ne pas conduire avec les facultés affaiblies ou entrer dans un véhicule avec un conducteur dont les facultés sont affaiblies.
- Toujours respecter la législation applicable à la conduite et demander à tous les conducteurs de faire de même (p. ex. respecter la limite de vitesse, inspecter le véhicule, souscrire à une assurance).
- Éviter de conduire une motocyclette et porter un casque si cela est inévitable.
- Ne pas conduire dans les régions montagneuses.
- Demeurer conscient de l'environnement et éviter toute distraction (p. ex. utilisation du téléphone portable).
- Éviter les endroits où l'éclairage des rues est inadéquat.

Précautions supplémentaires à prendre en compte pour les piétons :

- Traverser la route aux passages pour piétons ou aux intersections désignés et suivre les règlements et les protocoles locaux.
- Marcher sur les trottoirs, dans la mesure du possible.
- Éviter les distractions en marchant (p. ex. utilisation d'un téléphone portable, port des écouteurs).
- Porter une lampe de poche et un objet réfléchissant lors de marche la nuit.
- Établir un contact visuel avec les conducteurs avant de traverser la route.

Sécurité nautique

Certaines organisations peuvent exiger que les travailleurs travaillent sur, près ou sous l'eau à l'étranger. Les employeurs devraient être conscients des préoccupations potentielles lors de travaux liés à l'eau. Un manque de connaissance des conditions des eaux locales et de l'équipement utilisé (p. ex. équipement nautique), une utilisation inappropriée des vêtements de flottaison personnels (p. ex. gilets de sauvetage), et la plongée dans des eaux peu profondes sont certains des facteurs de risque qui peuvent contribuer aux blessures et aux décès en voyage. Les mesures de contrôle générales qui devraient être mises en œuvre comprennent :

- Se tenir loin des zones côtières rocheuses, qui peuvent être glissantes et abruptes.
- Examiner les conditions des eaux et des courants locaux de la destination et suivre les conseils des responsables locaux avant d'exercer des activités liées à l'eau.
- Comprendre les dangers associés aux animaux à destination (p. ex. oursins, méduses, alligators).
- Toujours porter un gilet de sauvetage lorsqu'à bord d'un bateau.
- Éviter de se déplacer dans des bateaux avec des conducteurs inexpérimentés ou non certifiés.
- Éviter de nager seul.

Analyse des questions de sécurité pendant les déplacements liés au travail



- Déterminer où se trouvent les courants d'arrachement lors de la nage et rester à l'écart des quais et des jetées; des courants d'arrachement permanents se trouvent souvent à côté d'eux.
- Ne jamais plonger dans l'eau peu profonde. Si la profondeur de l'eau est inconnue, éviter de plonger ou entrer dans l'eau les pieds en premier.
- Lors de plongée sous-marine, s'assurer que tous les travailleurs sont formés et possèdent l'équipement approprié.

Pour en savoir plus, consultez la section [Sécurité nautique à l'étranger](#) du gouvernement du Canada.

Avis de dégage ment de responsabilité : Bien qu'il déploie tous les efforts possibles pour s'assurer que l'information est exacte, à jour et complète, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. De plus, il ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de cette information ou du crédit qui lui est accordé.